

LIMOGES MÉTROPOLE
--
ARRÊTÉ
--
Le Président de Limoges Métropole
du 30 décembre 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.521-4 et L.521-10
Vu la délibération n°13 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

Pourrait déléguer de signature à
Mme Fanny DUBAN, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique et à
M. Mehdi HAMMOUCHE, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique

N° 25881

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Fanny DUBAN assure les fonctions de Directrice de l'innovation, du tourisme et des transitions au sein du Pôle attractivité et développement économique.

CONSIDÉRANT que M. Mehdi HAMMOUCHE assure les fonctions de Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L.521-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Fanny DUBAN, Directrice de l'innovation, du tourisme et des transitions au sein du Pôle attractivité et développement économique, pour la signature des documents suivants :

- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transitions.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (livraison de supports, réalisation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transitions.
- Bonnes de transmission de documents internes relatives à la Direction de l'innovation, du tourisme et des transitions.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transitions.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transitions n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte relatif.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny DUBAN, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Mehdi HAMMOUCHE.

ARTICLE 3 Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 4 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Fanny DUBAN, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique et à M. Mehdi HAMMOUCHE, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



25881.pdf
(.pdf, 156,3 Ko)



TÉLÉCHARGER